

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 09 juin 2023

Eco-quartier de Bongraine Ouverture de la 2^e édition de « **La Bonne Semaine** » pour découvrir, rencontrer et participer

Du lundi 12 juin au samedi 17 juin - 30 avenue Roger Salengro à Aytré

L'éco-quartier de Bongraine est un projet global et innovant, à la fois urbain, environnemental et social. Les 35 hectares du site, ancienne friche ferroviaire en cours de dépollution, vont retrouver une nouvelle vie avec environ 800 logements, un grand parc urbain, des locaux d'activités et un tiers-lieu.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Ville d'Aytré, avec la collaboration de la Ville de La Rochelle, l'aménageur Aquitanis et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, organisent la 2^e édition de la « **La Bonne Semaine** », une semaine de rencontres, d'ateliers et de convivialité autour du projet d'Éco-quartier de Bongraine, du 12 au 17 juin 2023.

Au programme de cette semaine :

- Ateliers et chantiers participatifs
- Balade à vélo
- Visites guidées pour découvrir la biodiversité et les espèces protégées
- Animations ludiques
- Soirée musicale et autres temps festifs



Cette semaine, ouverte à tous, sera l'occasion de conforter les liens avec le territoire et les différents publics, tels que les scolaires, les actuels et futurs habitants et les professionnels. **En clôture, le samedi 17 juin à 12h30**, un verre de l'amitié est offert en présence de **Katherine Chipoff**, Conseillère communautaire déléguée à la Communauté d'Agglomération en charge des opérations d'aménagement et d'un élu en charge du dossier représentant la Ville d'Aytré.

*Programme complet de la semaine en cliquant sur le lien ci-après :
https://ecoquartierdebongraine.fr/bongraine_programme_bonne-semaine.pdf*

L'écologie et la participation citoyenne s'inscrivent comme les priorités de la création de ce nouveau quartier avec des ambitions fortes :

- Une densité raisonnée,
- Une architecture sobre autour de matériaux sains et biosourcés,
- La mutualisation d'espaces partagés,
- Des logements coopératifs et participatifs,
- La mise en œuvre d'énergies renouvelables,
- La priorité donnée aux mobilités douces,
- L'aménagement d'un grand parc végétalisé,
- Un sol refertilisé,
- Des espèces naturelles protégées et mises en valeur.

Lauréat en 2022 du Programme d'Investissement d'Avenir « Démonstrateur de la Ville Durable », le projet va prochainement entrer en phase opérationnelle pour la réalisation d'une 1^{ère} phase de 360 logements.

FOCUS SUR L'ÎLOT EXEMPLAIRE :

Expérimental et innovant tant sur le plan environnemental que social, le projet L'Azuré a reçu le 25 avril 2023, la médaille d'or lors du passage en commission Bâtiments Durables en Nouvelle-Aquitaine (BDNA). Il est le 1^{er} projet de la région distingué à ce niveau, grâce aux performances et innovations suivantes :

- un projet co-construit avec les habitants,
- une conception paysagère favorisant la biodiversité,
- une architecture bioclimatique garantissant le confort d'hiver et d'été
- une gestion de l'eau à l'échelle de la parcelle,
- un système constructif bois avec une isolation en paille hachée.

Au cours de l'année 2023, le concessionnaire pour la mise en place du réseau de chaleur urbain sera désigné, et le projet d'autoconsommation collective sera développé avec deux coopératives locales. Alors que les travaux de dépollution des sols se termineront, les permis de construire concernant les îlots et terrains à bâtir de la 1^{ère} phase seront préparés dans le cadre d'une démarche collaborative.

FOCUS SUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE :

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Aquitanis ont décidé de privilégier les énergies renouvelables (EnR) en y associant les habitants de l'écoquartier. Une nouvelle étape s'engage, en partenariat avec le groupement « Les Lucioles - Enercoop Nouvelle-Aquitaine » qui mettra en œuvre l'autoconsommation collective à Bongraine. Ce groupement créera la Société de production d'énergie photovoltaïque (SPEPV) qui réalisera l'équipement de l'écoquartier en panneaux photovoltaïques. Il mettra en place la Personne Morale Organisatrice (PMO), chargée de gérer les liens entre la SPEPV et les consommateurs. Il s'agit de former, dans l'écoquartier, une véritable communauté énergétique favorisant une économie du partage.

Calendrier prévisionnel

- **Jusqu'à l'automne 2023** : préparation des permis de construire avec les promoteurs
- **Jusqu'à fin 2023** : poursuite des travaux de dépollution des sols.
Début 2023, les travaux de traitement de la nappe souterraine ont été engagés et se poursuivront jusqu'en 2024.
- **A partir de 2024** : engagement des travaux d'aménagement de la 1^{ère} phase de 360 logements, comprenant l'îlot exemplaire.
- **A partir de 2026** : arrivée des premiers habitants.

Bureau presse / Responsable des relations médias

Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération
Géraldine de Oliveira - +33 (06) 78 82 95 04 - geraldine.de-oliveira@agglo-larochelle.fr